

DELEMONT

Les griefs de la Municipalité sont explosifs

Conflit d'intérêts, non-respect du droit des marchés publics, surfacturation, perte de confiance, absence de stratégie d'approvisionnement, les griefs à l'encontre de Régiogaz sont graves. L'exécutif delémontain les expose en détail dans son message au corps électoral relatif au référendum sur la sortie de la capitale de cette société.

Le message du Conseil communal de Delémont à propos du référendum sur la sortie de la Ville de la société Régiogaz est une mine de renseignements. L'exécutif y développe avec force détails les raisons qui ont poussé les administrateurs de la capitale à claquer les portes de cette société avec grand fracas.

Les ferments de la discorde naissent en 2019, lorsque la ville réduit son capital-actions de 64% à 49% dans le cadre de la réorganisation de Régiogaz, en vue de la reprise de l'exploitation du réseau de gaz de la capitale par les Services Industriels de Delémont (SID). Delémont avait aussi cédé la présidence.

Voici les principaux griefs que le chef-lieu jurassien émet à l'encontre de cette société.

Problèmes de gouvernance

L'exécutif dénonce des problèmes de gouvernance, plus particulièrement un conflit d'intérêts, du fait que



Les Delémontains se prononceront le 13 février, dans les urnes, sur la sortie de leur ville de Régiogaz. PHOTO STEPHANE GERBER

Régiogaz et EDJ ont le même directeur. «Ces manquements sévères ont été signalés par les représentants de Delémont au conseil d'administration (CA). De nombreuses propositions d'amélioration ont été formulées, mais n'ont malheureusement pas été suivies», déplore-t-il.

Perte puis rupture de confiance

La confiance de Delémont en Régiogaz s'est effritée au début de l'année après le constat de surfacturations sur plusieurs mois, pour un montant de 300 000 fr. «Après réclamation et opposition de la Ville,

Régiogaz a été contraint de rembourser le trop-perçu à toutes les communes», signale le Conseil communal. Suite à cela, les relations sont allées de mal en pis au sein du CA. Le coup de grâce à cette confiance agonisante a été donné quand un nouvel administrateur, proposé par la Municipalité, a été refusé par le CA.

Absence de stratégie d'approvisionnement

Selon Delémont, «Régiogaz n'a pas de stratégie d'approvisionnement consistant à couvrir une majeure partie de ses besoins avec des achats à moyen et long termes, en faisant

jouer la concurrence entre les fournisseurs et en évitant les intermédiaires inutiles». D'après la capitale, une telle stratégie a pour avantage de limiter les risques de fluctuations des marchés. Réclamée par les administrateurs delémontains depuis longtemps, une stratégie d'approvisionnement n'a jamais été acceptée par le CA, relève l'exécutif. Régiogaz a toujours défendu qu'elle disposait de conditions privilégiées de son fournisseur EDJ, lui donnant entière satisfaction.

Non-respect du droit des marchés publics

Pour le Conseil communal, cette dépendance de Régiogaz «au marché monopolistique d'EDJ» ne profite

non seulement pas aux clients, mais est surtout contraire au droit des marchés publics. Or, «depuis le 1^{er} janvier 2021, les achats d'énergie, considérés comme de la fourniture, doivent être soumis aux règles des marchés publics», pointe l'exécutif.

En début d'année, Delémont a réclamé en vain à la société d'entrer dans les clous. En sortant de Régiogaz, la capitale sera libre de son approvisionnement. Elle pourra lancer un appel d'offres sur les marchés publics et décrocher des contrats «dans l'intérêt des consommateurs».

Signalons que ce message figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville. Le législatif est appelé à y apporter des modifications et à se prononcer dessus.

HÜSEYİN DİNÇARSLAN

Les arguments des référendaires

Le comité référendaire demande aux citoyens de refuser la vente des actions de Delémont afin de ne pas fragiliser Régiogaz. Selon le comité, l'union fait la force. Pour preuve: c'est grâce aux bonnes collaborations de Delémont avec sa couronne que les Chambres fédérales ont repêché de justesse le Projet d'agglomération de troisième génération (PA3).

D'après les référendaires, «les accusations infondées du Conseil communal concernant de prétendus dysfonctionnements, contestés par Régiogaz SA, doivent être écartées afin de rétablir la confiance et retrouver un climat constructif pour les abonnés au gaz».

Le comité référendaire constate: avec deux représentants dans le conseil d'administration, Delémont n'a pas pu faire entendre sa position. «Est-ce suffisant pour claquer la porte et se retirer de la société, en mettant dans l'embarras les propriétaires de chaudières à gaz?» s'interroge-t-il.

Pour les référendaires, il est absurde que deux structures de distribution de gaz coexistent dans un espace géographique aussi restreint que la région de Delémont. Enfin, pour les opposants à la sortie de la Municipalité de Régiogaz, cette société n'a aucune responsabilité sur l'augmentation du prix du gaz, «due à la situation générale du marché». HD